



## ÉDITORIAL

**C**ela fait déjà quelques semaines que l'été a installé ses quartiers sans attendre la date du 21 juin.

Les températures de ce mois de juin affolent déjà les compteurs et la sécheresse fait craindre le pire pour cet été 2022. La préfecture du Gard a déjà activé des mesures spécifiques "Vagues de chaleur" autrefois baptisées "Plan canicule". Un plan ORSEC est mis en place et les communes sont appelées à activer leur plan communal de sauvegarde afin de venir en aide et de prévenir les personnes à risque. Toutes ces recommandations sont regroupées dans un guide de 35 pages qui ne concernent que les impacts de ce phénomène sur la santé de nos concitoyens notamment les plus vulnérables.

Au village, la vie continue et les manifestations sont toujours aussi nombreuses, preuve du dynamisme local.

Dans ce nouveau numéro, nous relatons les événements qui ont déjà eu lieu et nous vous présentons ceux à venir durant ces deux mois d'été.

Au chapitre Environnement / Cadre de vie, nous attirons une fois de plus votre attention sur les comportements irresponsables de certains qui font preuve d'une incivilité sans limites. Sachez que des dispositions sont prises pour sanctionner les contrevenants puisque cela semble être le seul moyen aujourd'hui de les obliger à changer de comportement.

Bienvenue aux nouveaux propriétaires du camping de l'Orée des Cévennes et à toutes celles et ceux qui ont choisi de s'installer chez nous et à toutes et à tous bonne lecture de ce Saint Jean Infos de l'été.

## La mairie passe en horaires d'été

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, le secrétariat de mairie sera ouvert au public aux horaires suivants :

Lundi : 8h30-12h30

Mardi : 8h30-12h30

Mercredi : 8h30-12h00

Jeudi : Fermé

Vendredi : 8h30-12h30

## Voilà l'été ! Le programme complet des festivités pour ne rien rater !

Concerts, Bals, Spectacles, 14 juillet, Théâtre, Marché médiéval, Danse, Nuit des étoiles, Pétanque ...

Voilà l'été !  
Juillet / Août 2022

© Service communication Ville d'Alès



Saint Jean de Valérisclle

## Marc Jekal : budget voté à l'unanimité, contraintes budgétaires, épargne forcée pour pouvoir investir et mener des projets porteurs d'avenir.

### -Saint Jean Infos :

Le budget 2022 de la commune vient d'être voté à l'unanimité. C'était votre premier budget en tant que maire. Êtes-vous satisfait de ce vote ?

#### - Marc Jekal :

En tant qu'adjoint aux finances, j'avais déjà l'habitude de préparer un budget. En tant que maire, c'est un exercice différent. On a l'habitude de dire que le budget porte la marque du maire même s'il est élaboré en concertation avec le conseil municipal. Ce budget 2022 a été élaboré dans cet esprit. Il a été présenté aux élus avant le conseil municipal, notamment à la commission finances.

Je voudrais aussi souligner ici l'excellent travail en amont de notre secrétaire de mairie, Kathy Leclercq.

Le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité et je m'en réjouis.

### -Saint Jean Infos :

On entend souvent dire que les communes ont de plus en plus de mal à boucler leurs budgets, notamment en raison des baisses des aides de l'État. Est-ce le cas pour notre commune ?

#### - Marc Jekal :

Plusieurs éléments sont à prendre en compte.

Ce qui baisse :

- la population de la commune,
- les dotations de l'État

Ce qui augmente :

- Les missions de plus en plus complexes avec en plus cette année le retour de la compétence scolaire dans la gestion communale.
- Les charges de fonctionnement en particulier du fait de la hausse vertigineuse du coût des énergies qui impacte les communes comme les ménages.

Ajoutez à cela la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition depuis plusieurs années, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

### -Saint Jean Infos :

Et pourtant, cette année encore, vous réussissez l'exploit de dégager près de 100 000 euros d'épargne sur votre budget de fonctionnement pour financer les investissements.

Comment est-ce possible ?

#### - Marc Jekal :

Par une gestion rigoureuse des postes budgétaires.

Les dépenses de personnel par exemple ne représentent que 44% du budget de fonctionnement. Cela nous oblige à fonctionner avec des effectifs restreints.

Toutes les dépenses de la vie quotidienne sont calculées au plus près. C'est un exercice exigeant qui ne peut réussir que si tout le monde fait des efforts, élus et personnel communal. Chez nous tout le monde joue le jeu.

### -Saint Jean Infos :

En budget consolidé, si l'on additionne fonctionnement et investissement, le budget s'élève à 808.000 euros.

Vu de loin cela peut sembler beaucoup et pourtant ?

#### - Marc Jekal :

Déjà, si on compare aux budgets d'autres communes de taille identique à la nôtre mais beaucoup plus riches, on s'aperçoit vite que nos marges de manœuvres sont limitées. Rien ne serait possible, malgré nos efforts en matière d'épargne, sans le soutien financier des autres acteurs de la vie publique : Communauté d'Agglomération, Département, Région, État et parfois l'Europe.

Même si les aides sont de plus en plus difficiles à obtenir et souvent de moindre importance que par le passé, elles restent indispensables et je veux remercier ceux qui font des efforts en ce sens.

Un exemple cette année, le reversement à la commune par le département d'une partie des droits de mutation (sur les ventes immobilières) est passé de 47.000 euros à 62.000 euros.

C'est une recette vitale pour nous. En comparaison, le produit de la fiscalité locale n'est que de 131.000 euros.

Ce reversement n'est pas une obligation pour le département et il faut espérer qu'il ne soit pas remis en cause.

### -Saint Jean Infos :

Un budget c'est aussi des projets même modestes. Qu'avez-vous inscrit dans ce budget 2022 ?

#### - Marc Jekal :

D'abord la démolition de la tribune du stade qui a été très endommagée par la tempête de juin 2021. Nous pourrons ensuite réfléchir et travailler à un projet d'aménagement de ce site qui est à ce jour la seule surface dont nous disposons pour envisager un projet de construction sur la commune. A ce sujet, je trouve regrettable que certains adoptent des positions polémiques sur ce sujet et que d'autres les instrumentalisent. Comme je l'ai écrit aux riverains, ce projet fait partie intégrante du projet sur lequel nous avons été élus en 2020 et il se fera en toute transparence et en concertation avec l'ensemble de la population car cela nous concerne tous.

Il faut d'abord faire une étude de faisabilité et ensuite réfléchir à un projet qui nous convienne.

### -Saint Jean Infos :

Ce n'est pas ce que disent certaines rumeurs ?

#### - Marc Jekal :

Effectivement, depuis quelques temps certaines personnes sur la commune alimentent rumeurs et fausses informations.

Je regrette profondément cette façon de faire. Avant de se prononcer sur un projet, il faut avoir tous les éléments en main, débattre et ensuite décider. C'est un engagement clair et précis. Ceux qui me connaissent savent que je respecte toujours la parole donnée. Le débat ne peut pas se faire sur des mensonges. On appelle cela de la manipulation.

Ce n'est pas ma façon de voir les choses.

### -Saint Jean Infos :

Ce n'est pas le seul sujet en investissement ?

#### - Marc Jekal :

Nous essayons, chaque année, d'améliorer le cadre de vie des Saint-Jeannais.

Nous allons poursuivre la rénovation de la voirie avec le chemin des Prats, la reprise des marquages au sol et la pose de nouveaux panneaux de signalisation, le changement d'une partie des menuiseries du musée des Blasons, l'amélioration des réseaux informatiques en mairie, faire d'importants travaux d'étanchéité à la mairie également et nous avons installé une cabane pour les enfants dans la cour de l'école maternelle pour ne citer que quelques exemples. Des projets certes modestes mais indispensables et à la mesure de nos moyens.

### -Saint Jean Infos :

Un petit mot de conclusion adressé aux Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais

#### - Marc Jekal :

Ce n'est pas simple de prendre un mandat de maire en cours de route mais je fais le maximum pour comprendre tous les rouages du fonctionnement de nos structures communales et intercommunales. Je me rends aussi disponible que possible et j'ai la chance d'avoir une équipe motivée et engagée, de même que le personnel communal. Les anciens n'hésitent pas à me faire profiter de leur expérience et les nouveaux ont beaucoup d'envie. J'aimerais juste demander à nos concitoyens de mesurer les difficultés et de faire preuve de patience et de tolérance. Je lance aussi un appel au civisme de tous parce qu'il y a des comportements que nous ne pouvons plus tolérer notamment en matière d'environnement et de nuisances.

## Devenir du stade : des enjeux majeurs et un débat qui engage l'avenir Première étape, la démolition des tribunes en très mauvais état.



Plus utilisée depuis plusieurs années, la tribune du stade était déjà fortement endommagée. La tempête du mois de juin 2021 avait arraché plusieurs tôles de la toiture qui représentaient un danger certain. L'intérieur du bâtiment était lui-aussi en piteux état. Le conseil municipal a donc décidé de faire détruire le bâtiment. le chantier a été confié à l'entreprise Jouvert qui l'a réalisé en une journée.

**Coût de la démolition : 7 300 €**

**Coût désamiantage : 2 100 €**

**Indemnisation assurance : 3 400 €**

### La réponse de Marc Jekal au courrier des riverains du stade

Mesdames, Messieurs, Riverains du stade Guy Argence,  
Par courrier en date du 14 mai 2022 vous m'avez interpellé au sujet du stade Guy Argence. Dans notre programme municipal présenté aux élections de 2020 il était écrit en toutes lettres .  
« *Réflexion sur l'aménagement du terrain de football en concertation avec les riverains.* »

#### Pourquoi réfléchir à un tel projet :

Depuis 20 ans le nombre d'habitants dans notre village à diminué de plus de 100 habitants ce qui entraîne une perte de dotations de plus de 6 000 euros par an sur le budget Municipal.  
- Les effectifs de l'école ne sont plus que de 37 élèves à ce jour et de 32 à la rentrée de 2022.  
- Le stade d'une superficie de 1 hectare est le seul terrain qui peut être construit à ce jour au vue des lois d'urbanisme.

Mais avant d'effectuer un projet de réhabilitation, il faut d'abord qu'une étude de faisabilité soit faite et qu'ensuite celle-ci soit positive.

Il est bien entendu que je vous recontacterai, comme je m'y suis engagé, lorsque ces études seront effectuées et que la municipalité pourra vous présenter un ou plusieurs projets.

Recevez, chers concitoyens, mes salutations distinguées.

## Le repas de la fête des mères organisé par le CCAS a toujours autant de succès



Une fois encore, le repas de la Fête des mères organisé de main de maître par l'équipe du CCAS a été un succès tant sur le plan de l'affluence (plus de 80 personnes) que de l'ambiance. Les musiciens du duo Les Mad-in-song ont su créer l'ambiance et entraîner les danseurs sur la piste.

## Mise en place d'une commission extra-municipale pour la vie citoyenne et associative



La première commission extra communale, « vie citoyenne et associative » a eu lieu le 12 Mai pour préparer l'été. Si pour commencer seules les associations du village étaient présentes, elle s'ouvre aux citoyens à partir de la suivante, le 13 septembre 2022.

### **Cette commission, qu'est-ce que c'est ?**

Elle a pour but, sous la présidence d'un élu, d'être une interface de discussion et de réflexion entre les actions citoyennes, associatives et la Mairie. Elle permet une aide juridique pour les associations, un espace d'échanges pour les programmes comme celui de cet été, une gestion du matériel communal (la scène, les tables...) mais aussi de favoriser des actions inter-associatives comme le 14 Juillet. Le deuxième volet de la commission s'ouvre à la rentrée, pour ajouter les actions citoyennes (nettoyage de l'Auzonnet, réouverture d'anciens chemins pédestres...). Si les présidents d'associations du village y sont invités d'office, les citoyens qui veulent y participer doivent venir s'inscrire en mairie. Les séances sont publiques.

## Cérémonie du 8 mai



Comme toutes les communes de France, Saint Jean de Valérisclé a commémoré la signature de l'armistice du 8 mai 1945 mettant fin à la Seconde Guerre Mondiale. Pour Marc Jekal, c'était une première en tant que maire de la commune qu'il a assuré avec brio. Bravo et merci à Mila qui a lu le texte de l'UFAC de très belle manière, à Michel notre vaillant porte-drapeau, aux 4 jeunes garçons qui ont participé à l'appel aux morts. Merci à tous les participants, élus et habitants et aux représentants de la brigade de Gendarmerie pour leur présence.



## Des ateliers numériques en septembre à la médiathèque

A compter de septembre 2022 il sera proposé des ateliers numériques à la cyberbase de la médiathèque Francis Lacassin.

Nous vous donnerons toutes les informations sur les créneaux et déterminerons les besoins en ce domaine afin de les cibler au plus juste : accès aux services publics, aides aux procédures administratives en ligne, navigation sur le web, utilisation d'une boîte mail....

Concerts, Bals, Spectacles, 14 juillet, Théâtre, Marché médiéval,  
Danse, Nuit des étoiles, Pétanque ...

# L'été à Saint Jean

**Samedi 2 juillet : Concert Blues & jazz**    **14 juillet : Fête nationale**



**Place de l'église**  
- 20h30 -> 21h45 : Philippe et Marina (Blues) ;  
- 22h00 -> 23h30 : Mathis Haug et Benoît Nogaret (Jazz et chanson).  
Organisation La Boulange



- 20h : Repas partagé  
- 22h : Feu d'artifice (sous réserve d'autorisation préfectorale)  
- 22h30 : Bal populaire animé par DJ Sax  
Durant toute la soirée : Buvette par les associations du village  
Organisation Mairie de Saint Jean et associations locales

**Vendredi 8 juillet : Concert (Pop blues années 80-90) avec Chilli Blues**

**Square Fernand Gineste - 21h**

Chilli Blues est un groupe de jazz/blues basé à Alès.

Il est composé de Joël Reversat (saxo, harmonica, chant), Jean-Luc Gillet (guitare, chant), Simon Artino

(basse), Jean-Claude Ayer (clavier) et Alain Bravo (batterie).

Une belle soirée d'été en perspective sous les mûriers du square Fernand Gineste.

Concert proposé par la municipalité avec le concours de l'association La Yourte.

Participation libre. / Buvette sur place.



**Dimanche 17 juillet :**

- 11h : **Concours de pétanque : Ancien Café Luxembourg**  
Organisation La Boulange / Restauration Auberge de la Tour

- 18h : **Loto Salle familiale**  
Organisation Association familiale

**Samedi 23 juillet : Marché médiéval**



**Coeur de village et Square Fernand Gineste**  
**10h/23h gratuit**

Campements médiévaux, démonstrations de combat, marché d'artisans, spectacles de rue, musique et concert, défilé costumé

Buvette et restauration sur place

Organisation La Boulange

**Dimanche 31 juillet : Kermesse et aïoli**

- 11h30 : **Renseignements : 06 60 43 63 99**

Organisation La Boulange

## Samedi 6 août : Nuit des étoiles

Randonnée accompagnée (Contes et musique sur le parcours) vers le site d'observation. Départ 20h00 du Tennis.

A la nuit tombée, observation et initiation astronomie du ciel étoilé sur un point haut de la commune

Renseignements : 06 98 22 50 82



## Samedi 13 août : Scène ouverte et ateliers musique

Ateliers percussions + concours de peinture + scène ouverte

18h à 20h : Initiation percussions + concours de peinture

20h30 : Scène ouverte

Place de l'église

Organisation La Boulange

## Samedi 20 août : Théâtre et Concerts Akesteko

Square Fernand Gineste

- 18h30 : La roulotte (théâtre)

- 20h30 -> 21h15 : Akèstéko acoustic (chanson) ;

- 21h30 -> 23h00 : Akèstéko (chanson et rock)

- 23h15 -> 00h30 : DJ set Akèstéko

Organisation La Boulange



## Samedi 27 août : Pique-nique citoyen

12h : Place de Pomier

Organisation Mairie de Saint Jean



## Samedi 27 août : Journée du Théâtre

Place de Pomier

14h-17h : Ateliers d'improvisation théâtrale ouverts à tous

18h-19h30 : Spectacle

20h-22h : Cabaret d'improvisation

Renseignements et réservations pour les ateliers :

06 98 22 50 82

Organisation La Boulange

## Samedi 3 septembre : Danse

Place de Pomier et Place de l'église

14h -17h : Ateliers

18h30 : - Spectacle de l'école de danse K' Danse

Organisation La Boulange



## Soirée crêpes et jeux les mardis soirs

Pas de vendredis jeux cette année. La Boulange et l'Auberge de la Tour s'associent pour mixer soirée crêpes et soirée jeux de société et de plateau qui auront lieu les mardis soirs dans les quartiers.

Planning :

- 05/07 : Le stade

- 12/07 : Les granges

- 19/07 : Saint-Florent chez les Chopins d'abord

- 26.07 : La Gare

- 02.08 : Les Prats / Le Fontanieu

- 09.08 : Le Barry

- 16.08 : Les Rimes / Pomier

- 23.08 : La Nougarède

- 30.08 : La Tournelle.

Organisation Auberge de la Tour et Boulange.

## La piscine de Pomier est ouverte du mardi au dimanche de 14h à 19h du 2 juillet et 28 août



Véritable havre de fraîcheur, la piscine de Pomier vous accueille durant les deux mois d'été, du 2 juillet au 28 juillet, du mardi au dimanche de 14h à 19h.

Tarifs :

Adultes : 2 €

Enfants 1,50 €

10 entrées adultes : 17 €

10 entrées enfants : 12 €

## Le Musée des Blasons

Le 25 juin, le musée a fêté ses 25 ans d'existence. Il est ouvert cet été si vous souhaitez découvrir redécouvrir l'univers du blason.



Durant tout l'été, le musée est ouvert aux visites les mardis et vendredis de 15h à 19h ainsi que le samedi matin en visite libre pendant le petit marché. Il est également possible d'organiser des visites sur réservation.

**Contacts :**

04 66 2565 40 ou 06 09 47 39 44

Retrouvez les infos sur le site internet :  
[saintjeandevalerisclle.com](http://saintjeandevalerisclle.com)  
 ou sur la page facebook:  
[www.facebook.com/saintjeandevalerisclle](https://www.facebook.com/saintjeandevalerisclle)

## Le petit marché tous les samedis matin, rue de la Tournelle



## Samedi 24 septembre au Trianon La Cie Très à table remet le couvert



Le Samedi 24 Septembre, c'est du côté de Saint Jean de Valérisclle, salle du Trianon, que la sympathique troupe vous donne rendez-vous pour son spectacle théâtre-musical.

C'est comme toujours à 20h 47, précises, que vous serez accueillis par un chef de gare pas comme les autres pour une nouvelle version de ce voyage musical dans la chanson française, de Charles Trenet à nos jours.

Attention, soyez à l'heure ou vous risquez de rester sur le quai !

Libre participation aux frais.



## Fête de la nature : une première édition réussie



Pour la première fois, notre village participait à la fête de la Nature. Cette première édition, impulsée par Isabelle Cardelin, a eu lieu du 18 au 22 mai.

Le 20 mai une quinzaine de personnes au rendez-vous, de Saint Jean mais aussi d'Alès et des environs.

Départ de la mairie et traversée du village à la tombée de la nuit jusqu'à la rivière. Après quelques informations sur les chiroptères, balade le long de l'Auzonnet. Nous avons vu quelques pipistrelles au camping et sous le pont de Pomier. Les participants étaient ravis et ne demandent qu'à renouveler ce genre de balade nocturne.

Le 22 mai une trentaine de personnes présentes, de Saint Jean, de L'Affenadou, Cendras, Bessèges...

Départ de la mairie, direction le square Fernand Gineste pour retrouver Antoine (nouveau saint-jeannais) ornithologue et membre actif de l'association C.O.Gard. Quiz, explications ludiques, et prêt de jumelles. Nous avons serpenté le village et observé une hirondelle de rocher nichant sous une voûte tout près de l'église.....Pique nique à l'ombre des platanes de Pomier, dégustation de plantes sauvages préparées, visite des jardins potagers et café surprise !

L'après midi, Angeline (également nouvelle arrivante) nous a initié à la cueillette de plantes sauvages. Quiz et jeux en équipe le long de la rivière pour une approche plus conviviale.

Visite de jardins.....et fin d'une journée bien remplie.

Tous les participants ont apprécié cette initiative qui ne demande qu'à être reconduite l'an prochain.



## Victor Hugo : une vie, un grand homme dans un spectacle porté par un grand comédien



C'était une première à laquelle nous avaient conviés Marie et Pierre les nouveaux propriétaires des gîtes de l'Auzonnet.

Du théâtre en plein air, un comédien tout seul dans ce jardin intime, une bonne quarantaine de spectateurs et un moment de magie pure bien résumé par notre correspondant du Midi Libre, Jean-Marc Garnier. Difficile de faire mieux, alors laissons lui la parole :

*"Ce siècle avait deux ans" et pourtant, après quelques minutes du monologue proposé par la compagnie Elégie ce n'était plus Pierre Jouvencel, mais Victor Hugo lui-même qui nous contait l'histoire de sa vie.*

*L'acteur, c'était Hugo le poète, l'écrivain, l'homme politique, dans toutes ses passions, dans tous ses engagements, dans toute sa verve poétique. C'était Hugo lui-même dans son panache quand il défendait l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée nationale ou dans sa ferveur à lutter contre la misère.*

*C'était aussi le poète à travers son œuvre littéraire immense. Le comédien nous a transportés avec vivacité et enthousiasme des Orientales aux Contemplations, de La légende des siècles, à L'art d'être grand père.*

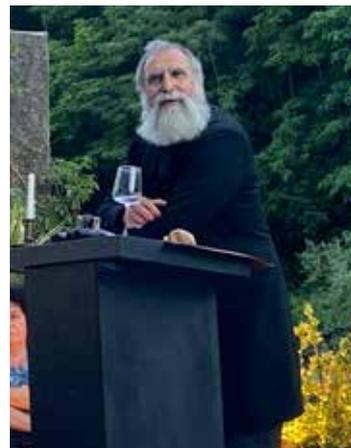
*Dans le tourbillon des œuvres évoquées, nous avons assisté à la bataille d'Hernani ce drame romantique qui déclencha une polémique face aux défenseurs d'une esthétique classique.*

*Nous avons partagé la tristesse d'un père qui pleure son enfant : "Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne..."*

*Et puis, nous ont été rappelés Les Misérables, Notre-Dame de Paris, Les travailleurs de la mer, ces romans si attachants, criants de vérité, pleins d'espoir dans un avenir meilleur.*

*Au bord de la rivière, dans le calme reposant d'une belle soirée presque estivale, les jardins des Terrasses, gîtes en Cévennes, étaient un cadre idéal pour cette soirée où le comédien "était un passeur qui marie le texte, le geste et l'histoire et nous emmène sur ses chemins de traverse pour nous faire découvrir poètes maudits ou encensés, écrivains connus ou oubliés, passions tragiques et romanesques, petites et grandes histoires".*

*Le but a été atteint : bravo, l'artiste !*



## Une cabane pour les petits de la maternelle



Les enfants l'ont inaugurée joyeusement avant les vacances de printemps après l'avoir découverte un matin dans la cour de l'école maternelle. Montée la veille par les mains expertes des élus qui ont aussi posé le sol souple obligatoire pour ce genre de structure, elle les attendait tranquillement avant de subir leurs assauts.

Encore un bel effort de la part de la mairie en faveur de l'école pour un montant de plus de 4300 euros (2918 euros pour la cabane et 1445 euros pour les dalles de sol souple), un investissement minimisé par celui des élus qui ont mis la main à la pâte, le tout s'inscrivant dans le « Bien-vivre à Saint Jean ».



## Yoga : les cours ont débuté avec l'association "La Yourte"

Créée tout récemment l'Asso LA YOURTE propose des cours de Yoga à raison de 2 cours par semaine, les mardis de 17h à 18h15 et 18h30 à 19h45. Ils se déroulent à la médiathèque et sont animés par Najia Begny, habitante de Saint Jean.

**Pourquoi l'avoir nommée LA YOURTE :** en hommage à Adrienne Rui qui a rejoint ses enfants en Savoie, elle habitait les Prats et donnait des cours de Yoga et méditation dans ce cocon de quiétude et de douceur qu'elle emplissait de son sourire enchanteur.

Si l'effectif le permet nous envisageons d'ajouter un cours supplémentaire vers 15h à la rentrée de septembre.

**Renseignements : 06 47 86 12 07**

## Gros succès pour la chasse aux œufs



C'est sous un soleil magnifique, dans le quartier typique de la Tournelle avec ses petites rues pavées, et sur la Place de l'église qu'a eu lieu en ce lundi de Pâques une belle chasse aux œufs organisée par la municipalité du village avec le concours généreux du magasin Intermarché de Saint-Ambroix.

Environ 400 œufs ont été cachés et rapidement découverts et collectés par 40 enfants qui ont ensuite partagé leurs récoltes au Trianon autour d'un petit buffet offert par la Mairie aux enfants et aux parents.

Une belle matinée qui a ravi tous les participants qui se sont donné rendez-vous l'année prochaine.



## Foulées de l'Auzonnet : Très beau succès de la 19<sup>e</sup> édition qui a eu lieu le samedi 11 juin



Après 2 ans d'absence pour COVID, les Foulées de l'Auzonnet étaient de retour sur leurs terres Saint-Jeannaises ce samedi 11 juin. Sous une chaleur accablante, quelques 150 coureurs (on ne s'y attendait vraiment pas), on pris le départ square Fernand Gineste, pour un parcours de 10 kms qu'ils affectionnent malgré sa difficulté tout comme ils apprécient et saluent l'accueil qui leur est fait dans notre village. A l'arrivée, seuls 135 coureurs étaient classés (c'est dire la difficulté), avec un

beau vainqueur, Pierre Devarieux en 37'30" devant Mickael Demey et Sébastien Smargiassi. Chez les féminines, l'anduzienne Florence Martin a détroné Françoise Dumas alors que Delphine Roine complète le podium. Félicitations à Hélène Bourgeois qui a tenu à participer et à terminer la course après une longue interruption.. Enfin un grand bravo aux organisateurs bénévoles pour la course et la soirée festive animée par DJ sax avec beaucoup de talent.



Le départ des plus petits



Celui des un peu plus grands



Le podium des vainqueurs



Pierre Devarieux, le vainqueur



Florence Martin, 1<sup>ère</sup> femme

## Environnement, cadre de vie : Nous devons changer nos comportements !

Les signaux d'alerte sur la dégradation de l'état de notre planète sont de plus en plus alarmants et même si beaucoup de problèmes relèvent de solutions globales, il n'empêchent que nos comportements quotidiens ne font rien pour arranger les choses. Pas un jour sans que nous découvriions en divers points de la commune des décharges sauvages, que nos containers poubelles sont remplis de déchets en tous genres qui n'ont rien à faire là, que certains prennent les points d'apport volontaire pour des déchèteries ...

Non seulement tout cela coûte très cher à la collectivité donc à vous contribuables mais en plus cela relève de comportements irresponsables. Il n'est plus possible de rester passif devant de tels comportements qui relèvent de l'incivisme et de la mauvaise volonté. Nous avons donc décidé d'agir à l'encontre des contrevenants. Une surveillance active des sites a été engagée et plusieurs personnes ont été repérées et rappelées à l'ordre pour premier avertissement. Les services de gendarmerie et la police rurale seront à nos côtés dans cette démarche. L'arrêté communal de 2020 publié en dessous donne le cadre juridique et réglementaire à respecter. A bon entendeur salut !

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-21 i L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 633-6, R 635-8, et R 644-2;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 131 1-1, L 1311-2, L 1312-1, et L 1312-2;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6;

Vu le règlement sanitaire départemental du Gard

Considérant qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ainsi que des encombrants et de la ferraille  
Considérant que les habitants ont en outre accès aux neuf déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire de la communauté d'Alès Agglomération dont est membre la commune de Saint-Jean de Valérisle ,

Considérant qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur ;

Considérant qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances ,

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus ,

**ARRÊTE**

**Art.1 — Les dépôts sauvages des déchets** (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doivent être effectués conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions prévues par les services de collecte des déchets de la communauté d'Agglomération Alès Agglomération et par les règlements en vigueur.

**Art.2 — Toute personne** qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

**Art.3 — Le brûlage à l'air libre de tout déchet est interdit.**

**Art.4 — En cas d'infraction** au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé. Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, pourra être retenu pour responsable le propriétaire du terrain sur lequel seront constatés le dépôt sauvage, les déchets ou la décharge brute d'ordures ménagères, qui les aura tolérés, acceptés ou facilités par sa négligence, ou encore se sera abstenu d'informer les autorités municipales de leur existence. Faute, par la personne visée par la mise en demeure, d'avoir procédé à l'élimination du dépôt de déchets ou de la décharge brute d'ordures ménagères dans le délai imparti, il y sera procédé d'office aux frais du responsable. Le cas échéant, il sera ordonné au responsable de consigner entre les mains du comptable de la commune, une somme répondant au montant des travaux à réaliser. En outre, il pourra être ordonné, en cas de danger grave ou imminent, l'exécution des mesures de sûreté exigée par les circonstances.

**Art.5 — Les infractions** au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 allant de la 1<sup>e</sup> e à la 5<sup>ème</sup> classe selon la nature de la contravention

**Art.6 — La responsabilité du contrevenant** est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

**Art.7 — Les infractions** au présent règlement, qui sera publié et affiché aux endroits habituels, seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Art.8 — Le maire et la gendarmerie de Saint-Ambroix**, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

**Art.9 — Le présent arrêté** peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Canicule : appel à la vigilance

En ce début d'été, les températures ont atteint des niveaux record. Les pouvoirs publics appellent nos concitoyens, en particulier les plus vulnérables à prendre toutes les précautions utiles. Les communes actionnent leur plan communal de sauvegarde. Pour plus de renseignements sur la marcy à suivre, un lien internet :

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/canicule-et-fortes-chaleurs-lancement-de-la-veille-saisonniere-et-rappel-des-gestes-a-adopter-par-tous>

## Collecte des encombrants : nouvelle organisation

Suite à la mise en place par Alès Agglomération d'une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets, le ramassage des encombrants et de la ferraille se fera de la façon suivante :

Juillet 2022 : Mercredi 6 juillet

A partir d'août 2022 : ramassage de la ferraille et des encombrants en même temps tous les premiers lundi de chaque mois.

## Déchets, encombrants : les déchèteries de l'Agglo sont à votre disposition

La collecte des encombrants et de la ferraille par le personnel communal est un service rendu en priorité aux personnes ne disposant pas de possibilité de se rendre dans les déchèteries. Nous vous invitons à faire l'effort d'utiliser les déchèteries communautaires qui sont un service gratuit alors que la collecte communale nous coûte très cher.

**Attention** : toutes les déchèteries d'Alès Agglomération seront fermées au public le lundi afin d'accueillir uniquement les collectivités

Voici les déchèteries les plus proches à votre disposition et les horaires d'ouverture :

**Salindres** : ouverte du mardi au samedi de 8h à 15h en continu, le dimanche de 9h à 12h

**Les Salles du Gardon** : ouverte du mardi au samedi de 8h à 15h en continu, le dimanche de 9h à 12h

**Saint Martin de Valgalgues** : ouverte du mardi au samedi de 8h à 15h en continu, fermée le dimanche.

## Dominique et Bruno ont repris le Camping de l'Orée des Cévennes



Le relais est passé, depuis le mois d'avril, Dominique et Bruno sont les nouveaux propriétaires du camping l'Orée des Cévennes. Arrivés tout droit de Madagascar pour rapprochement familial, faisant suite à l'épidémie Covid, ils pensent bien pérenniser leur nouvelle activité, organisée autour de la location estivale de mobil homes et de la guinguette.

Pour cette dernière, ils n'y vont pas par quatre chemins "nous faisons appel à un professionnel de la restauration de plein air sous forme de gérance car nous voulons nous assurer de la qualité du service proposé" annonce fort justement Dominique. Très heureux de s'installer dans le village, ils tiennent à remercier la municipalité pour l'accueil

## Les déchets interdits dans votre poubelle

Quelques consignes à respecter en matière d'ordures ménagères .

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spéciales. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés.
- **Les capsules en aluminium pour le café** : elles peuvent être ramenées au vendeur qui les prend alors en charge pour les rediriger vers une filière de recyclage appropriée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il est préférable de les déposer dans des points de collectes spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou un distributeur.

## La guinguette du camping a ouvert le 16 juin avec Jean-Philippe en cuisine



Jean-Philippe aime le challenge. Fort de son expérience dans la restauration, il a vite dit oui lors de la visite des installations. Il rassure lorsqu'il parle familièrement de panse " je vais proposer pour les goûts et tendances afin que tout le monde y trouve son compte". Et c'est vrai, il n'y'a qu'à voir les menus annoncés : du tacos au burger en passant par moules

frites et pizzas et même paella. Sans oublier la carte dessert de choix. Le tout sous la formule snacking : je commande, je récupère et je mange. Sur place ou à emporter. Jean Philippe est ouvert de 8h à 22h tout l'été, il propose aussi une formule petit déjeuner avec cuisson et vente de pain. Que du bonheur !

Information municipale . Saint-Jean-de-Valérisclle . Juin 2022

Ont participé à la rédaction de ce journal : Marc Jekal - Jean-Pascal Liberatore - Nordine Baziz - Chantal Vidal - Bernard Hillaire - Éric Poncet - Gregory Savit - Isabelle Cardelin

Crédits photos : Jean-Marc Garnier - Bernard Hillaire - Nordine Baziz - Cathy Justet - Richard Hillaire - Grégory Savit - Eric Poncet - DR

Mairie Saint Jean de Valérisclle - 4, Place Pierre Agniel - 30960 Saint Jean de Valérisclle - T. 04 66 25 60 41 - accueil@mairiesjv.fr - <https://saintjeandevalerisclle.com/>

Coordination et mise en page : Bernard Hillaire - Impression : Pure Impression

